

Objet

Dossier A : Renouvellement, à compter du 1er septembre 2015, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue et, dans la spécialité "Optique" (demande de changement d'intitulé en « Numérique » ou sans spécialité), en partenariat avec l'ITII Loire, en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti (précédentes habilitations six ans / 2009-2015)

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par l'université de Saint-Etienne - Télécom Saint-Etienne,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Georges SANTINI (membre de la CTI et rapporteur principal), Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI), Alain AYACHE (expert), Marjorie JACQUOT (experte élève ingénieure) et présenté lors de la séance plénière du 12 mai 2015,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

Télécom Saint-Etienne (Telecom SE) est un institut interne de formation d'ingénieurs de l'Université de Saint – Etienne (article L 713-9 du code de l'éducation) créé en 1991 sous le nom « ISTASE - Institut Supérieur des Techniques Avancées de Saint-Etienne ». En 2001 est habilitée la voie de formation sous statut d'apprenti.

En 2008 l'ISTASE devient Telecom Saint-Etienne dans le cadre de son association avec l'Institut Mines Telecom.

L'Institut utilise des locaux très récents, situés dans un ensemble auquel seront intégrées plusieurs activités de l'Université.

Telecom SE élabore et gère un budget propre et intégré au sein de l'Université de 5 334 k€ pour un coût annuel de formation par élève-ingénieur de 9 770 €. 42 enseignants et 23 personnels administratifs et techniques sont affectés à l'école.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Évolution de l'institution

Dans le cadre de l'habilitation des écoles de l'académie de Lyon la CTI a examiné au cours de sa séance du 10 mars 2009 la demande de renouvellement de l'habilitation de Telecom SE pour ses deux formations et a donné un avis favorable à l'habilitation de Telecom SE à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de Telecom Saint Etienne de l'Université de Saint Etienne en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue
- Ingénieur diplômé de Telecom Saint Etienne de l'Université de Saint Etienne spécialité Optique en partenariat avec l'ITII Loire en formation initiale sous statut apprenti et en formation continue

Les recommandations émises alors et leur mise en œuvre sont les suivantes :

- Contractualiser ses relations avec l'université (contrat d'objectif et de moyens) : réalisé en 2011
- Maîtriser la grande diversité des évolutions en cours et définir un palier de stabilisation,
- Consolider l'image et la notoriété de l'école dans son nouvel environnement : la positionner en tant qu'entité propre Télécom : en cours
- Mettre en place un observatoire des métiers : réalisé
- Poursuivre la politique d'amélioration de la qualité du recrutement et renforcer les critères de sélection sur dossier, établir des indicateurs : réalisé
- Poursuivre l'amélioration d'ouverture à l'international et développer fortement la mobilité : mobilité internationale généralisée aux étudiants et apprentis
- Etablir un profil compétence en fonction du nouveau diplôme unique et mettre à jour la fiche RNCP : reste à éclaircir et faire aboutir

L'école souhaite changer l'intitulé de la spécialité « optique » proposée sous statut d'apprenti en partenariat avec l'ITII pour proposer sous cette voie la même formation que celle proposée sous statut étudiant mais l'accord du partenaire n'a pas été obtenu.

Formation

Telecom Saint Etienne forme des ingénieurs dans les domaines des sciences et des techniques de l'information et de la communication.

Le diplôme d'ingénieur sous statut étudiant (sans spécialité) accueille un flux annuel de 90 à 100 diplômés. Le recrutement (en 2014) est pour l'essentiel issu des CPGE (63%), CITISE (18%) et autres (dont titres 26%).

Le diplôme d'ingénieur sous statut apprenti dans la spécialité « Optique » avec un flux annuel de 20 à 30 diplômés. Le recrutement est fait à partir des filières BTS – DUT. Ce cursus accueille des stagiaires de la formation continue (5 diplômés depuis sa création).

L'Institut est responsable d'un diplôme universitaire de niveau Bac+2 qui constitue une préparation diplômante aux cursus d'Ingénieur via un cycle initial de deux ans (CITISE), avec un flux annuel de 30 à 40 diplômés. Le recrutement est fait au travers du concours national GEIPI ouvert aux étudiants titulaires du Bac.

Synthèse de l'évaluation pour l'école avec ses deux spécialités

Points forts

- Les équipements et les locaux de bon niveau
- Fort soutien des collectivités
- Synergie entre les deux filières
- Ancrage entreprises locales
- Accès au réseau Mines-Télécom

Points à améliorer

- Synergies insuffisantes avec la recherche
- Positionnement de la filière apprentissage incertain
- Dispositif d'évaluation des enseignements (conduite et communication)
- Suivi des métiers
- Réseau des anciens
- Moindres compétences en réseaux et informatique

Risque

- Décalage entre le positionnement affiché « Ecole généraliste du numérique et de ses applications » et les compétences réelles de l'école

La Commission des Titres d'Ingénieur émet un avis favorable au renouvellement, pour la durée maximale de 6 ans à compter du 1^{er} septembre 2015, de l'accréditation de l'Université de Saint-Etienne à délivrer les titres suivants :

« Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne de l'université de Saint-Etienne »
en formation initiale sous statut d'étudiant ainsi qu'en formation continue

« Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne de l'université de Saint-Etienne »
Dans la spécialité « Optique »
en formation initiale sous statut d'apprenti ainsi qu'en formation continue
en partenariat avec l'ITII Loire

Le changement d'intitulé de la spécialité « optique » ne pourra être envisagé que dans le cadre d'une démarche conjointe de l'université de Saint – Etienne, de Telecom Saint - Etienne et de l'ITII Loire.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes:

- Clarifier le positionnement général de l'école
- Simplifier l'organisation autour d'un vrai système de management de la qualité
- Formaliser les retours sur les évaluations des enseignements
- Faire évoluer le règlement des études et notamment revoir la mise en œuvre des modalités de validation des semestres en relation avec les conditions de redoublement
- Améliorer le suivi des élèves
- Augmenter la mobilité internationale entrante
- Améliorer la représentation étudiante dans le Conseil d'orientation stratégique
- Mener une réflexion sur le périmètre des parcours en vue de clarifier l'offre

- Améliorer le suivi des diplômés
- Pour la spécialité sous statut d'apprenti, procéder à la révision des référentiels métiers et compétences dans le cadre du dialogue partenarial avec l'ITII Loire

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué - sur demande de l'établissement à la CTI – aux diplômés suivants :

« Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne de l'université de Saint-Etienne »

**« Ingénieur diplômé de Télécom Saint-Etienne de l'université de Saint-Etienne »
Dans la spécialité « Optique »
en partenariat avec l'ITII Loire**

Délibéré en séance plénière à Paris, le 12 mai 2015.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 9 juin 2015.



Le président
Laurent MAHIEU